



**AUTHORIZATION TO CONCLUDE A CONTRACT BY MUTUAL AGREEMENT
(FOR CONTRACTS WITH AN ESTIMATED VALUE LESS THAN \$100,000)**

Office of the General Counsel – November 13, 2015

Pursuant to the relevant provincial legislation, the Procurement Policy (CFO-20) and the Policy on Contract Review, Signing and Required Approvals (BD-1)

This form, duly authorized by the Originator and the Department Head must accompany the Requisition forwarded to Purchasing Services. Purchasing Services shall seek further authorizations when required.

FOR CONTRACTS WITH AN ESTIMATED VALUE LESS THAN \$100,000

Purchases over \$5,000 and less than \$100,000 require a minimum of two (2) written quotes while purchases of a capital nature (construction or renovation) over \$10,000 require a minimum of three (3) written quotes unless one of the criteria listed below applies and this form is approved by the Relevant VP. This form, duly authorized, must accompany the Requisition forwarded to Purchasing Services.

Requisition number: Contractor / Supplier / Vendor: Estimated value of the Contract: Project number:

A. CHECK THE APPROPRIATE BOX BELOW AND SUPPLY AN EXPLANATION IN THE BOX PROVIDED

This contract will be awarded without competitive bidding, as it relates to:

- An emergency that threatens human safety or property *[LCOP a. 13(1)]*
- Contracts for legal services *[RCS a. 35]*, financial *[RCS a. 37]*, or banking services *[RCS a. 37]*
- For supply contracts related to research and development or teaching activities (i.e. procurement of a specific lab equipment or tool), only one supplier is available due to technical or scientific reasons and there is no other alternative solution of substitute goods *[RCA a. 28]*
- Contract involves confidential or protected information whose disclosure in a public call for tenders could compromise its confidential nature or hinder public interest *[LCOP a. 13(3)]*
- There is only one possible contractor because of the existence of a guarantee, an ownership right or an exclusive right such as a copyright or right based on an exclusive license or patent, or because of the artistic heritage or museological value of the required property or service *[LCOP a. 13(2)]*

<i>Originator's initials</i>

B. EXPLANATION/DETAILS

must be provided in French or in both English and French

<i>Originator's initials</i>

C. ORIGINATOR

Originator's Name	Signature	Date
-------------------	-----------	------

Department Head (Dean or Unit Head reporting directly to the President or a VP)	Signature	Date
---	-----------	------

D. PURCHASING SERVICES CONFORMITY REVIEW
Mandatory in all cases

Purchasing Services	Date
---------------------	------

APPROVAL BY RELEVANT VP
Not to be signed unless Purchasing Services Conformity Review and Legal Review, where required, have been performed.
VP approval is mandatory for a purchasing contract with a value greater than or equal to \$25,000

Relevant Vice-President	Signature	Date
-------------------------	-----------	------



AIDE MÉMOIRE

Justification d'une autorisation du dirigeant de l'organisme

La fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme doit démontrer le bien-fondé de la décision prise, présenter les circonstances particulières entourant la décision ainsi que les différentes alternatives évaluées au préalable, le cas échéant. Les situations concernées devraient être des situations d'exception.

La justification d'une autorisation du dirigeant de l'organisme doit être pertinente et suffisamment détaillée pour démontrer la rigueur dans le processus décisionnel du dirigeant de l'organisme (même si d'autres documents internes existent). La justification doit démontrer que le dirigeant de l'organisme avait en main toutes les informations nécessaires pour prendre sa décision. Il doit s'assurer du respect des principes de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) (LCOP) lors de l'utilisation de ces dispositions. ~~Il doit également s'assurer que la conclusion d'un contrat de services n'a pas pour effet d'é luder les mesures de contrôle relatives aux effectifs prises en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) (LGCE). [non applicable]~~

Les éléments proposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs ni limitatifs et ont pour but d'aider les organismes publics à bien justifier l'exercice du pouvoir du dirigeant de l'organisme. Ces différents éléments et toute autre information pertinente devraient se retrouver dans la section des motifs justifiant l'autorisation sur la fiche du dirigeant de l'organisme.

		OGC Note Formulaire de Concordia
Contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public conclu de gré à gré car il s'agit d'une question de nature confidentielle ou protégée		
LCOP a.13 (3°)	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les éléments qui font en sorte que ce contrat porte sur une question de nature confidentielle ou protégée? • En quoi le recours à l'appel d'offres public pourrait compromettre la nature du contrat ? • Quels sont les risques associés à la publication du contrat? 	ACCMA Form
Contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public conclu de gré à gré car un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public		
LCOP a.13 (4°)	<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les éléments qui font en sorte qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public? • S'agit-il d'une situation d'exception ou d'exemption prévue par les accords? • S'agit-il d'un contractant unique (sur tous les territoires visés) 	ACCMA Form

		OGC Note Formulaire de Concordia
	<p>par les accords)?</p> <ul style="list-style-type: none"> Le cas échéant, quelles recherches ont été réalisées pour déterminer que ce contractant est le seul à pouvoir répondre aux spécifications requises et à posséder les qualifications nécessaires à la réalisation du contrat? Si plus d'un contractant, pourquoi ne pas avoir eu recours à l'appel d'offres public? Si un avis d'intérêt ou un avis d'intention a été publié sur le SEAO, quels sont les résultats? 	
Modification à un contrat qui occasionne une dépense supplémentaire		
LCOP a.17	<ul style="list-style-type: none"> Inscrivez la ou les dates où les modifications au contrat sont survenues. Démontrez le bien-fondé de la décision en expliquant les différentes options possibles ainsi que leurs avantages et leurs désavantages respectifs. Démontrez que l'objet de la modification n'était pas déjà prévu au contrat. Démontrez en quoi la modification au contrat n'en change pas la nature. Démontrez en quoi la modification au contrat demeure accessoire. Pour quelles raisons la modification n'aurait pas pu faire l'objet d'un nouveau contrat? Est-ce que la nature imprévisible et inévitable de la modification au contrat peut être démontrée? 	PTAR - 3
DGC a.18		
Contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public adjudgé au seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme OU une seule soumission acceptable (suite à une évaluation de la qualité)		
RCA a.33 al.2 (1°)	<ul style="list-style-type: none"> Lors de l'avis d'appel d'offres, combien d'entreprises intéressées ont commandé les documents d'appel d'offres? Est-ce que le délai pour la réception des soumissions était suffisant compte tenu de la valeur et de la complexité des travaux? (Sinon, expliquez les raisons) Quels sont les motifs invoqués par les entreprises ayant commandé les documents d'appel d'offres pour ne pas avoir soumissionné? (Commentaires obtenus par le questionnaire de non-participation ou lors d'appels téléphoniques) Les exigences pouvaient-elles avoir pour effet de restreindre l'offre ou le bassin de soumissionnaires potentiels? Est-ce que des équivalences étaient acceptées? Expliquez les motifs justifiant le fait de ne pas avoir révisé les exigences. Pourquoi ne pas être retourné en appel d'offres public? 	PTAR - 2
RCS a.46 al.2 (1°)		
RCTC a.39 al.2 (1°)		
RCA a.33 al.2 (2°)		
RCS a.46 al.2 (2°)		
RCTC a.39 al.2 (2°)		



		OGC Note Formulaire de Concordia
Contrat dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans		
RCA a.33 al.1	<ul style="list-style-type: none"> Pour quelles raisons la durée de ce contrat doit être supérieure à trois ans? Le cas échéant, expliquez en quoi le fait d'avoir octroyé un contrat de plus de 3 ans ne limite pas la concurrence. 	PTAR - 1
RCS a.46 al.1		
La période de validité des soumissions prévue à l'appel d'offres est supérieure à 45 jours		
RCTC a.39 al.1	<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les raisons qui font en sorte que la période de validité des soumissions doit être supérieure à 45 jours? 	PTAR - 1
Le rejet d'une soumission dont le prix est anormalement bas		
RCA a.15.8	<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les raisons qui font en sorte que vous considérez le prix de la soumission comme anormalement bas? Quel est l'écart de prix entre cette soumission et celle du 2^e soumissionnaire ayant le prix le moins élevé ? Quel est l'écart de prix entre cette soumission et le montant estimé pour le contrat? Quel est le nom de tous les soumissionnaires ainsi que leur prix soumis? Quelles sont les conclusions émises dans le rapport fait par le comité ayant analysé la soumission? 	PTAR - 2
RCS a.29.7		
RCTC a.18.8		
L'appel d'offres public prévoit l'adjudication de contrats à commandes à l'un ou l'autre des fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas plus de 10 % le plus bas		
RCA a.18	<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les raisons qui font en sorte qu'il est plus avantageux d'adjuger les commandes à l'un ou l'autre des fournisseurs dont le prix soumis n'excède pas plus de 10 % le prix le plus bas? 	PTAR - 1
La conclusion d'un contrat de services professionnels en technologie de l'information avec un prestataire de services non titulaire d'un certificat d'enregistrement ISO		
DGC a.6	<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il des prestataires de services titulaires d'un certificat d'enregistrement ISO qui auraient pu exécuter ce contrat? Quelles sont les raisons qui font en sorte qu'une dérogation à l'exigence ISO pour un contrat de services professionnels en technologie de l'information est requise? 	PTAR - 1



		OGC Note Formulaire de Concordia
Dérogation au fonctionnement d'un comité de sélection en vue d'évaluer la qualité des soumissions d'un contrat d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction		
DGC a.10	<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les raisons qui font en sorte qu'une dérogation aux modalités liées au fonctionnement d'un comité de sélection est requise? 	PTAR - 1
Lorsqu'un organisme se retrouve dans l'un des cas prévus au paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 13 et qu'il veut contracter avec un contractant inadmissible ou non autorisé		
LCOP a.21.5 al.2	<ul style="list-style-type: none"> Décrivez les motifs de l'urgence : la sécurité des personnes ou des biens était en cause pour quelles raisons? Existe-t-il d'autres entreprises pouvant exécuter ce contrat? Cette décision de conclure un contrat avec cette entreprise est-elle appuyée par l'avis d'un expert dans le domaine (tel qu'un ingénieur, un avocat, etc.)? 	See Legal Services
LCOP a.21.20 al.2		
La conclusion d'un ou d'une succession de contrats de gré à gré avec une personne physique n'exploitant pas une entreprise individuelle lorsque le montant du contrat est de 50 000 \$ et plus		
DGC a.16	<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les raisons qui font en sorte que vous n'avez pas eu recours à l'appel d'offres public pour ce contrat? S'agit-il d'une situation d'exception ou d'exemption prévue par les accords? 	ACCMA Form

Légende :

LCOP	Loi sur les contrats des organismes publics
RCA	Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics
RCS	Règlement sur les contrats de services des organismes publics
RCTC	Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics
DGC	Directive concernant la gestion contractuelle des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics

Légende :

ACCMA	Authorization To Conclude a Contract by Mutual Agreement
PTAR	Public Tenders Authorization Request